



**ARRETE N°A_2028_n°01-07
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE**

DST/URBANISME

POLICE GENERALE DU MAIRE

6.1.3

DESTINATAIRE : Mme LANAÏA Alicia et M. BRUN Nicolas
Domicilié : 105, impasse Claude VERNET 84700 SORGUES Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction Adresse du terrain : allée des Hermas

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Mme LANAÏA Alicia et M. BRUN Nicolas
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 21 A0118, délivré favorable en date du 3 février 2022, au bénéfice de Mme LANAÏA Alicia et M. BRUN Nicolas,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
AK 151p	Allée des Hermas	28

Fait à Sorgues, le 06/01/2023

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Bertrand COMBES



Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, **les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique.** La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.